

COLLECTIF
PRÉSERVONS
LE DOMAINE DE
BOUDRÉ 

Monsieur,

Rapport d'activités 2016

Introduction :

Une structure associative pour le collectif, **une association collégiale**:

- Il n'y a pas 1 président mais **12 coprésidents**,
- Le CA est nommé « **comité de pilotage** », il n'y a pas de bureau
- Les décisions sont prises au **consensus et non** à la majorité

Cette manière de travailler est inscrite dans les statuts à l'article 12, je cite :

« Le comité de pilotage s'efforcera de prendre des décisions par consensus dans l'objectif d'inclure l'opinion de chacun. Le consensus est atteint lorsqu'une proposition est largement approuvée et ne rencontre pas de veto ou d'opposition forte. Contrairement à l'unanimité, le processus de prise de décision par consensus construit sa décision collectivement sans avoir recours au vote. »

Les activités du collectif en 2016 :

Petit rappel sur 2015 : Le collectif a participé au groupe de travail mis en place par le département entre juillet 2015 et décembre 2015

En Janvier 2016:

La conclusion du groupe de travail au département avec :

- La mise en vente par appel à projet
- La mise en place du cahier des charges environnemental
- L'ouverture d'un sentier supplémentaire

En février : En hommage à Jean Claude LE NENAON, une marche dans la forêt avec la pause de panneau commémorant son action

En mars :

- **Un séminaire de réflexion** du comité de pilotage du collectif à la mairie de SEICHES. Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour :
 - La notion de bien commun (françois)
 - Le collectif, une veille environnemental, avec la présence de la Sauvegarde de l'Anjou.
 - Développer une action auprès de la région ? Mr GERAULT (Didier)
 - Faut-il engager une démarche judiciaire pour casser le Legs ? (Didier)
 - Faut-il répondre à l'appel à projet ? (Jean paul)
- . La consultation d'un avocat sur RENNES spécialiste de l'environnement

En avril :

- La tenue d'un stand à la fête de l'écologie à CHALONNES sur LOIRE
- La Participation du collectif aux « marche du loir » organisées par la CCL

En mai :

- La tenue d'un stand du collectif au vide grenier de SEICHES
- La présence du collectif à la course équestre d'endurance à l'hippodrome de BOUDRE
- L'Organisation **d'un débat public à SEICHES** sur le LOIR villa Cipia. Le thème de cette réunion publique sera sur la notion de bien commun. 80 personnes participerons.

A cette occasion, nous avons insisté auprès des élus locaux afin qu'ils puissent se mobiliser avec pour objectif de répondre à l'appel à projet. A la suite de ce débat, le maire a pris

l'initiative de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à une réponse locale à l'appel à projet.

Ce groupe de travail s'est réuni quasiment chaque semaine entre le mois de juin 2016 et le mois de janvier 2017. Il a réunit des représentants de la commune, de la CCL, de l'ASER, de la société des courses, de la LPO et du collectif

En juillet : En association avec la commune et pour le groupe de travail, une rencontre de la mairie de DURTAL autour du domaine forestier de CHAMBIER (200 hectares de forêt)

En septembre :

- La Présence du collectif à l'événement « La rentrée c'est classe » à Juvardail.
- La Présence du collectif aux Ruralités à MARCE
- La tenue d'un stand du collectif au forum des associations à SEICHES
- La présence du collectif au vide grenier du club de rugby sur l'hippodrome de BOUDRE
- La présence du collectif à la Boudrénne dans la Forêt de BOUDRE
- La présence du collectif à l'événement « Fabuleau » à MONTREUIL et SEICHES sur le LOIR
- La présence du collectif à l'événement « La coulée douce » à SOUCELLES

Le 30 septembre : Participation à une réunion organisée par Mr GILLET au département et réunissant tous les membres du premier groupe de travail. Un scoop est annoncé. Comme nous le savions déjà, l'ONF n'a pas donné son accord pour la vente de la forêt à un privé. Le département propose une alternative : la mise en place d'un Groupement Syndical forestier. Le collectif y est favorable

En octobre :

- Les 1 et 2: Un événement festif sur l'hippodrome : « **Boudré fait son grand cirque** ». Sur 2 jours avec 3 représentations, des randonnées, des tours à poney et en calèche, le collectif a réunit 1000 personnes.
- Mr GILET a fait le déplacement et est venu présenter publiquement la proposition du Groupement Syndical Forestier.
- La Présence du collectif à l'inauguration du nouveau sentier de randonnée en présence de nombreux élus de la nouvelle comcom.

A cette occasion, le collectif a remis un cadeau à Mr GILET: un t- shirt du « collectif préservons le domaine de Boudré ».

En novembre :

- La Participation du collectif aux réunions de consultation publique sur le PLUI organisées par la CCL.
- La rencontre du collectif avec la sauvegarde de L'Anjou, était en question :
 - une meilleure connaissance de nos structures respectives,
 - l'idée de l'adhésion du collectif à leur association
 - savoir si la sauvegarde peut participer à la commission de réponses aux appels à projet, au département ?

De décembre :

- La finalisation du fascicule « Plus jamais de carrières à Boudré ».
- La participation active du collectif à la rédaction de la réponse à l'appel à projet sur l'hippodrome.

En effet, à la suite de la proposition du département pour la mise en place du Groupement Syndical Forestier, le groupe de travail à la mairie, c'est recentré sur la rédaction d'une réponse à l'appel à projet seulement sur l'hippodrome. Le collectif a pris sous sa responsabilité la rédaction de ce projet en lien avec les autres partenaires.

Ce projet a été remis le 19 janvier par la mairie au département. La commune fait la proposition d'acheter l'hippodrome et la société des courses sera locataire. Il s'agira à terme de développer, en lien avec le Groupement Syndical Forestier, des activités sur la forêt et l'hippodrome.

En résumé voilà où nous en sommes aujourd'hui:

- Pour l'Hippodrome : réunion le 17 mars au département, mairie, société des courses
- Pour La forêt : création du Groupement Syndical Forestier....
- Pour La ferme de la Gayonnère : proposition de la nouvelle comcom d'en faire une réserve foncière agricole.

En conclusion, si l'ensemble des perspectives actuelles devaient se finaliser, les trois objectifs qui tiennent particulièrement à cœur au collectif seraient réalisés :

- Que Boudré reste dans le domaine public
- Que le domaine reste ouvert au public
- Que son utilisation soit respectueuse de l'environnement

Bertrand RAIMBEAU et JP. GIRARD, le 9 mars 2017.